



Classement des infrastructures de transports terrestres bruyantes

Infrastructures routières et lignes ferroviaires à grande vitesse

Tronçon d'infrastructure classé

Catégorie

- Catégorie 1 (0-10 dB(A)) Niveau sonore au point de référence en période sonore
- Catégorie 2 (10-20 dB(A)) Niveau sonore au point de référence en période sonore
- Catégorie 3 (20-30 dB(A)) Niveau sonore au point de référence en période sonore
- ■ ■ Catégorie 4 (30-40 dB(A)) Niveau sonore au point de référence en période sonore
- ■ ■ ■ ■ Catégorie 5 (40-50 dB(A)) Niveau sonore au point de référence en période sonore

- Largeur de section affectée par le bruit
- Hauteur 500m
- Hauteur 250m
- Hauteur 100m
- Hauteur 50m
- Hauteur 15m

Zone d'exposition au bruit

Section affectée par le bruit

Lignes ferroviaires conventionnelles et lignes de tramway

Tronçon d'infrastructure classé

Catégorie

- Catégorie 1 (0-10 dB(A)) Niveau sonore au point de référence en période sonore
- Catégorie 2 (10-20 dB(A)) Niveau sonore au point de référence en période sonore
- ■ ■ Catégorie 3 (20-30 dB(A)) Niveau sonore au point de référence en période sonore
- ■ ■ ■ ■ Catégorie 4 (30-40 dB(A)) Niveau sonore au point de référence en période sonore
- ■ ■ ■ ■ ■ ■ Catégorie 5 (40-50 dB(A)) Niveau sonore au point de référence en période sonore

- Largeur de section affectée par le bruit
- Hauteur 500m
- Hauteur 250m
- Hauteur 100m
- Hauteur 50m
- Hauteur 15m

Zone d'exposition au bruit

Section affectée par le bruit

- Commune
- Arrondissement

PLAN LOCAL
D'URBANISME
& DE L'HABITAT

PLU-H

DECLINAISON
COMMUNE

MISE A JOUR N°6
2023

SAINT-FONS

ANNEXE

C.4.4.2 - Voies bruyantes

Echelle : 1/5000

